FRC 9500
Case
FRC
17007

G. DECHÉZEAUX,

DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE

Par le département de la Charente inférieure,

Aux membres composant le comité de sûreté générale.

Paris, le 30 juin 1793, l'an 2 de la République Française, une et indivisible.

J'APPRENDS, citoyens, que dans un rapport que vous avez présenté ce matin à la Convention nationale, vous lui avez proposé l'arrestation des députés du département de l'Aisne, qui ont osé envoyer à leurs commettans le récit des événemens du 31 mai, 1 et 2 juin; et moi aussi j'ai tracé le précis de ces journées trop fameuses, dont le souvenir se perpétuera d'âge en âge, comme celui de ces grandes

THE NEWBERRY LIBRARY

calamités qui ont frappé tout une contrée ; et moi aussi je l'ai envoyé à mes commettans : en voici un exemplaire signé de moi, pour que vous n'en doutiez pas.

Si c'est un crime, je ne veux pas échapper à sa punition : je veux que la responsabilité en pèse toute entière sur ma tête. Si c'est une persécution, je veux être persécuté aussi ; car, la persécution du crime honore le courage et l'innocence de l'homme de bien. Frappez, si vous l'osez !.....

G. Dechézeaux.

153